

ANNEXE AU
JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.journal-officiel.gouv.fr



Standard01.40.58.75.00
Annonces01.40.58.77.56
Accueil commercial.... 01.40.15.70.10
Abonnements.....01.40.15.67.77
(8 h 30 à 12 h 30)

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Annonce n° 492 - page 4005

35 - Ille-et-Vilaine

ASSOCIATIONS

Créations

Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine.

CHAMBRE DEPARTEMENTALE DES PROFESSIONS LIBERALES D'ILLE ET VILAINE (35) - CDPL 35.

Objet : défendre les intérêts moraux, syndicaux, économiques, financiers des professions libérales des professionnels libéraux, de tout travailleur indépendant ; représenter ces différentes professions et les professionnels qui exercent de façon libérale et indépendante ; participer à toute négociation avec toutes les organisations syndicales de salariés ou d'employeurs, ou avec les pouvoirs publics, ayant pour objet d'examiner les conditions d'exercice des professionnels libéraux, ou les relations entre les professionnels libéraux employeurs et leurs salariés ; signer, après avoir été expressément mandaté préalablement, par le bureau national de la chambre nationale des professions libérales dans les conditions de l'article L 2231-2 du code du travail, tout accord collectif dont le champ d'action ne dépasse par le département d'Ille-et-Vilaine (35).

Siège social : 4, rue le Bastard, BP 50602, 35106 Rennes cédex 3.

Date de la déclaration : 24 juin 2015.